

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 août 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2009-835-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-836-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-837-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 AOÛT 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 août 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-838-DEC DEMANDE DE PANNEAUX DE RÉDUCTION DU BRUIT DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS PAR C.A.L.M.

ATTENDU QUE le Comité de circulation a reçu une demande de l'organisme CALM (Coalition Antibruit Les Moulins) d'installer à certains endroits dans la Ville de Terrebonne des panneaux pour sensibiliser les citoyens de Terrebonne à réduire le bruit ;

ATTENDU QU'une telle demande a été acheminée à la Ville de Mascouche ;

ATTENDU QUE cet organisme a pour but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes résidant dans la MRC Les Moulins au problème de la pollution sonore ;

ATTENDU QUE dans sa politique environnementale, la Ville de Terrebonne a introduit des objectifs au sujet des nuisances et des bruits ;

ATTENDU QUE le Plan Vert propose plusieurs mesures pour réduire les nuisances causées par le bruit dans la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU l'existence du règlement sur le bruit et les nuisances numéro 82 adopté le 14 juillet 2003 par le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de circulation ont rencontré des représentants de l'organisme CALM ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2009-08-20/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) concernant une demande pour l'installation de panneaux de réduction du bruit dans les quartiers résidentiels par l'organisme CALM ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation), qu'une demande soit faite à la MRC Les Moulins afin de créer une table de travail concernant la réduction du bruit.

Que la table de travail soit constituée de représentants de la MRC Les Moulins, des Villes de Mascouche et de Terrebonne et de représentants de l'organisme CALM.

QUE les représentants de la Ville de Terrebonne à la table de travail soient :

- Un conseiller municipal ;
 - Un représentant de la Direction de la police ;
 - Un représentant du service des communications ;
- ou toute personne que ce Comité jugera opportun de s'adjoindre.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins et à l'organisme CALM.

**CE-2009-839-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 1 / ENTREPRISE GÉNÉRALE DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, entreprise générale de construction, lot 1;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Denis Boileau Construction inc. 92 207,59\$ (t.t.c.)
Les Grands Travaux Soter inc. 95 404,77\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Denis Boileau Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **DENIS BOILEAU CONSTRUCTION INC.**, datée du 12 août 2009, pour la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, entreprise générale de construction, lot 1, le tout pour un montant de 81 690\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du

règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0274 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-840-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 3-A / EXCAVATION, BÉTON ET
REMBLAYAGE DU BÂTIMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'excavation, la fondation en béton et le remblayage du bâtiment, lot 3-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Coffrages Sylvain Doucet inc.	97 072,50\$ (t.t.c.)
Coffrages SPGC inc.	98 088,37\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Coffrages Sylvain Doucet inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **COFFRAGES SYLVAIN DOUCET INC.**, datée du 13 août 2009, pour l'excavation, la fondation en béton et le remblayage du bâtiment, lot 3-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 86 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0275 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-841-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 6-C / MENUISERIE ET SERVICES
COMPLÉMENTAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de menuiserie et services complémentaires, lot 6-C, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Construction C.M.S. inc.	86 688,00\$ (t.t.c.)
Construction Renald Grondin inc.	91 880,25\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction C.M.S. inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION C.M.S. INC.**, datée du 13 août 2009, pour des travaux de menuiserie et services complémentaires, lot 6-C, dans le cadre de la

construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 76 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0276 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-842-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 7-A / TOITURES MEMBRANÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'une toiture membranée, lot 7-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Les Toitures Hogue inc.	37 813,13\$ (t.t.c.)
Toitures Couture & Associés inc.	40 522,13\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Toitures Hogue inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **LES TOITURES HOGUE INC.**, datée du 13 août 2009, pour la confection d'une toiture membranée, lot 7-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 33 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0277 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-843-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT 7-
B / REVÊTEMENT DE TOITURE EN ACIER PRÉ-
ÉMAILLÉ, ACCESSOIRES ET SOLINS
APPARENTS DIVERS EN ACIER PRÉ-ÉMAILLÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de revêtement de toiture en acier pré-émailé, accessoires et solins apparents divers en acier pré-émailé, lot 7-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Prospéco Construction inc.	42 892,50\$ (t.t.c.)
9181-4293 Québec inc. (Construction Denco)	44 896,03\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Prospéco Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la

Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **PROSPÉCO CONSTRUCTION INC.**, datée du 13 août 2009, pour l'installation de revêtement de toiture en acier pré-émailé, accessoires et solins apparents divers en acier pré-émailé, lot 7-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 38 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0278 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-844-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT 8-
A / CADRES, PORTES EN ACIER ET BOIS ET
QUINCAILLERIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de cadres, portes en acier et bois et quincaillerie, lot 8-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2009, à savoir :

Inter-Portes inc. 18 624,38\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Inter-Portes inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **INTER-PORTES INC.**, datée du 12 août 2009, pour l'installation de cadres, portes en acier et bois et quincaillerie, lot 8-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 16 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0279 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-845-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / COTE DE TERREBONNE / LOT 8-
B / PORTES DE GARAGE EN ALUMINIUM
VITRÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de portes de garage en aluminium vitrées, lot 8-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2009, à savoir :

Les Portes de garage St-Jérôme inc. 21 988,05\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Portes de garage St-Jérôme inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la

Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **LES PORTES DE GARAGE ST-JÉRÔME INC.**, datée du 13 août 2009, pour l'installation de portes de garage en aluminium vitrées, lot 8-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 19 480\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0280 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-846-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT 8-
C / ENTRÉE, FENÊTRES ET MUR-RIDEAU EN
ALUMINIUM**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de l'entrée, fenêtres et mur-rideau en aluminium, lot 8-C, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Les Miroirs St-Antoine inc.	27 428,63\$ (t.t.c.)
Vitrierie Fillion Lemieux enr.	30 000,00\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Miroirs St-Antoine inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **LES MIROIRS ST-ANTOINE INC.**, datée du 13 août 2009, pour l'installation de l'entrée, fenêtres et mur-rideau en aluminium, lot 8-C, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 24 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0267 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-847-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT 9-
A / REVÊTEMENT INTÉRIEUR DE GYPSE ET
BÉTON LÉGER ET PLAFONDS SUSPENDUS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de revêtement intérieur de gypse et béton léger et plafonds suspendus, lot 9-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2009, à savoir :

Construction Lab-Ri inc.	23 848,23\$ (t.t.c.)
--------------------------	----------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Lab-Ri inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION LAB-RI INC.**, datée du 11 août 2009, pour l'installation de revêtement intérieur de gypse et béton léger et plafonds suspendus, lot 9-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 21 128\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0268 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-848-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT 9-
B / CÉRAMIQUE ET TUILE DE VINYLE
COMPOSITE (TVC)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de la céramique et tuile de vinyle composite (TVC), lot 9-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2009, à savoir :

Tapis Pro-Fil 10 836\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Tapis Pro-Fil s'est avérée conforme selon le rapport daté le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **TAPIS PRO-FIL**, datée du 12 août 2009, pour l'installation de la céramique et tuile de vinyle composite (TVC), lot 9-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 9 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0269 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-849-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 9-C / PEINTURE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les travaux de peinture, lot 9-C, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 août 2009, à savoir :

Carolina Construction ltée 10 158,75\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Carolina Construction ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la

Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **CAROLINA CONSTRUCTION LTÉE**, datée du 10 août 2009, pour les travaux de peinture, lot 9-C, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 9 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0270 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-850-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE / LOT
15-A / PLOMBERIE INTÉRIEURE ET AIR
COMPRIMÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les travaux de plomberie intérieure et air comprimé, lot 15-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

La Société Élite Itée	96 338,81\$ (t.t.c.)
Entreprise Jeannot Paquette 1996 inc.	104 409,38\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie La Société Élite Itée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **LA SOCIÉTÉ ÉLITE LTÉE**, datée du 14 août 2009, pour les travaux de plomberie intérieure et air comprimé, lot 15-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 85 350\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0271 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-851-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 16-A / ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les travaux d'électricité, lot 16-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Infynia électrique	97 055,57\$ (t.t.c.)
Les Services Techniques Lynch inc.	98 814,16\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Infynia électrique s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **INFYNIA ÉLECTRIQUE**, datée du 12 août 2009, pour les travaux d'électricité, lot 16-A, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 85 985\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0272 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-852-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION / CASERNE
D'INCENDIE #1 / CÔTE DE TERREBONNE /
LOT 16-B / ALARME-INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de l'alarme-incendie, lot 16-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2009 , à savoir :

Les Services Techniques Lynch inc.	25 413,81\$ (t.t.c.)
Léopold Potvin inc.	30 335,15\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Services Techniques Lynch inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Gilbert Viau, architecte de la firme Viau Architectes Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **LES SERVICES TECHNIQUES LYNCH INC.**, datée du 12 août 2009, pour l'installation de l'alarme-incendie, lot 16-B, dans le cadre de la construction de la caserne d'incendie numéro 1 située sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant de 22 515\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0273 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-853-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 699 770,64\$ préparée le 20 août 2009.

**CE-2009-854-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 24 575,78\$ préparée le 20 août 2009.
-

**CE-2009-855-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA PERCEPTION,
COUR MUNICIPALE / DIRECTION DU GREFFE
ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la perception à la Cour municipale de la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer M. Claude Bernier au poste de préposé à la perception à la Cour municipale à la Direction du greffe et affaires juridiques, classe 5, à compter du 1^{er} septembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2009-856-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire à la Direction de l'aménagement du territoire est devenu vacant suite à la mutation de son titulaire actuel ;

ATTENDU QUE Mme Léonard peut occuper ce poste, lequel respecte ses limitations fonctionnelles permanentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer Mme France Léonard au poste de secrétaire à la Direction de l'aménagement du territoire, classe 6, à compter du 1^{er} septembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2009-857-REC SOUMISSION / ACHAT CAMION AUTO POMPE
POUR LA DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion auto pompe pour la Direction de l'incendie (SOU-2009-53) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 18 août 2009 à 11 h 04, à savoir :

Thibault & Associés	394 949,62\$
---------------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Thibault & Associés s'est avérée conforme selon le rapport daté du 19 août 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **THIBAUT & ASSOCIÉS** pour l'achat d'un camion auto pompe pour la Direction de l'incendie, pour un montant de 349 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 447. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0262 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-858-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION DE LA TOITURE / 3060, CHEMIN SAINT-CHARLES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev, datée du 12 janvier 2009, pour la préparation des plans et devis, appel d'offres et la surveillance des travaux pour la réfection de la toiture au 3060, chemin Saint-Charles, le tout pour un montant n'excédant pas 18 500\$ (taxes en sus) et payé à même les surplus rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0265 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-859-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC / LOTS : 3 895 702, 3 895 703 ET 3 895 704 / AVENUE DES GRANDS PRÉS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie des lots 3 895 702, 3 895 703 et 3 895 704 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par Mme Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 1124 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

CE-2009-860-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURE, D'ÉCLAIRAGE ET D'UN FEU DE CIRCULATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MIGRATEURS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordure, d'éclairage et d'un feu de circulation pour le réaménagement de la rue des Migrateurs ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2009, à savoir :

Construction Doncar inc.	966 488,80\$ <i>corrigé</i>
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 163 086,02\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Doncar inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 20 août 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION DONCAR INC.** pour des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordure, d'éclairage et d'un feu de circulation pour le réaménagement de la rue des Migrateurs, pour un montant de 856 247\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 343-1 et 400. À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0282 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2009-861-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FONDATION DE RUE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE (À L'EST DE LA MONTÉE DES PIONNIERS)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de fondation de rue, de bordure, de trottoir et d'éclairage pour le réaménagement du boulevard Lucille-Teasdale (à l'est de la montée des Pionniers) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2009, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	789 165,89\$
Maskimo Construction inc.	798 213,06\$
9190-0753 Québec inc. (Groupe Trycon International)	799 002,31\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	848 668,19\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	874 689,54\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 20 août 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour des travaux de construction de fondation de rue, de bordure, de trottoir et d'éclairage pour le réaménagement du boulevard Lucille-Teasdale (à l'est de la montée des Pionniers), pour un montant de 699 150,29\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 192-1, 253 et 340. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0281 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2009-862-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-DENIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'aqueduc, d'égout pluvial, de fondation de rue et de pavage pour le réaménagement de la rue Saint-Denis ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2009, à savoir :

Doncar Construction inc.	1 548 115,62\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 569 808,50\$
Les Constructions Percan inc.	1 569 870,02\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	1 610 576,40\$
Excavation Marcel Clark inc.	1 651 189,06\$
Cardinal Excavation inc.	1 698 298,06\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 968 749,67\$
Groupe Benoit inc.	2 298 411,66\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Doncar Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 20 août 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DONCAR CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de construction d'aqueduc, d'égout pluvial, de fondation de rue et de pavage pour le réaménagement de la rue Saint-Denis, pour un montant de 1 371 531\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 348 et 372-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0283 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 372-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2009-863-DEC REJET / SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION GRANDE ALLÉE ET LA MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement de l'intersection de Grande Allée et de la montée Masson ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 août 2009, à savoir :

9190-0753 Québec inc. (Groupe Trycon International)	219 823,73\$
Doncar Construction inc.	246 207,47\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	254 745,33\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	271 629,45\$
Constructions Anor (1992) inc.	279 066,51\$
Pavage des Moulins inc.	290 993,16\$
Maskimo Construction inc.	291 398,29\$
Asphalte, Béton, Carrières (ABC) Rive Nord inc.	299 999,17\$
Asphalte Desjardins inc.	388 983,73\$

ATTENDU QUE le montant soumissionné excède le budget prévu ce qui est dû à la complexité des possibilités de travail à cette intersection par rapport au peu d'envergure des travaux (signalisation et travail de nuit) ;

ATTENDU le rapport préparé par M. Jean Leroux, ingénieur É.A. de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc., daté du 11 août 2009 recommande de rejeter les soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions pour des travaux de réaménagement de l'intersection de Grande Allée et de la montée Masson.

Que les travaux du projet soient révisés avec un aménagement de l'intersection plus complet et reportés à une date ultérieure.

**CE-2009-864-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / FESTIVAL DU
MICROCINÉMA DE LANAUDIÈRE / ART
PARTAGE**

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 21 juillet 2009, faite par l'organisme Art Partage dans le cadre du Festival du Microcinéma de Lanaudière qui se déroulera du 30 août au 1^{er} septembre 2009 au théâtre du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE lors de la première édition de ce festival, la Ville de Terrebonne a octroyé un montant de 3 000\$ à l'organisme dans le cadre du Programme de subvention aux organismes du milieu, volet des événements spéciaux d'envergure supra locale ;

ATTENDU QUE ce programme de subvention, volet des événements spéciaux d'envergure supra locale, stipule qu'un même événement ne peut être subventionné de façon récurrente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif refuse cette demande d'aide financière à l'organisme Art Partage.

**CE-2009-865-REC SOUMISSION / PRODUITS D'ENTRETIEN
MÉNAGER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de produits d'entretien ménager (SOU-2009-68);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 juillet 2009 à 11 h 01, à savoir :

Laboratoires Choisy Ltée	42 650,99\$
Produits chimiques Gilco	47 513,39\$
V-TO inc. (Div. Pro-San)	56 520,05\$
Distribution PRI inc.	61 145,90\$
Produits Sany inc.	64 059,10\$
Pinkerton Distribution	72 946,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Laboratoires Choisy Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 juillet 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **LABORATOIRES CHOISY LTÉE**, datée du 28 juillet 2009, pour la fourniture de produits d'entretien ménager, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant annuel de 37 786,04\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-048 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-866-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Président

Secrétaire